

ACTOBA

Droit des Médias et des Réseaux de communication

w w w . a c t o b a . c o m

Décision de la Commission générale de terminologie et de néologie relative au vocabulaire de l'Internet (IV)

I. - Termes et définitions

additif, n. m.

Domaine : Informatique.

Définition : Module complémentaire d'un logiciel ou d'un matériel existant, qui lui apporte des améliorations ou des extensions et ne peut fonctionner qu'avec lui.

Équivalent étranger : add-on.

adressage dispersé

Domaine : Informatique.

Définition : Technique logicielle de gestion de données faisant appel à une fonction de hachage sur chaque donnée pour calculer l'emplacement où doit être rangée cette donnée.

Équivalent étranger : hash code, hash coding.

assistant électronique de poche

Abréviation : ADP.

Domaine : Informatique.

Définition : Ordinateur tenant dans la main, prévu pour la gestion de données personnelles et permettant le traitement de l'information en liaison avec un ordinateur principal, un téléphone mobile, etc.

Note : Certains assistants électroniques particulièrement compacts et munis d'un écran tactile sont spécialement destinés à la consultation de l'information.

Équivalent étranger : personal digital assistant (PDA).

correctif, n. m.

Domaine : Informatique.

Voir : retouche.

exploration de données

Domaine : Informatique.

Définition : Processus de recherche dans un ensemble de données destiné à détecter des corrélations cachées ou des informations nouvelles.

Équivalent étranger : datamining.

extensibilité, n. f.

Domaine : Informatique-Télécommunications.

Définition : Aptitude d'un produit ou d'un système à fonctionner correctement, sans perdre ses propriétés essentielles, lors d'un changement d'échelle d'un ou plusieurs paramètres.

Note : Un exemple d'extensibilité est l'aptitude d'un serveur ou d'un autocommutateur à répondre, avec la même qualité, à un grand nombre d'accès simultanés comme à un petit nombre, grâce à un ajout planifié de ressources. Un tel système est dit extensible.

Équivalent étranger : scalability.

flux de travaux

Forme abrégée : flux, n. m.

Domaine : Informatique.

Définition : Processus industriel ou administratif au cours duquel des tâches, des documents et des informations sont traités successivement, selon des règles prédéfinies, en vue de réaliser un produit ou de fournir un service.

Note : Un flux fait généralement l'objet de traitements par programmes informatiques.

Équivalent étranger : workflow.

ACTOBA

Droit des Médias et des Réseaux de communication

w w w . a c t o b a . c o m

hachage, n. m.

Domaine : Informatique.

Définition :

1. Opération consistant à déterminer une information de taille fixe et réduite à partir d'une donnée de taille indifférente, de telle façon que deux données quelconques aient une faible probabilité de produire le même résultat.

2. Le résultat de cette opération.

Note : Le hachage est utilisé en particulier : pour l'adressage dispersé ; pour la vérification de l'intégrité d'un document lors de sa transmission, le résultat du hachage de ce document, effectué au départ, étant transmis avec lui et vérifié à l'arrivée ; pour la signature électronique d'un document, par exemple en chiffrant le résultat du hachage de ce document au moyen de la clé secrète.

Voir aussi : adressage dispersé.

Équivalent étranger : hash code.

logiciel-socle, n. m.

Forme abrégée : socle, n. m.

Domaine : Informatique-Télécommunications.

Définition : Logiciel qui prend en charge les particularités matérielles d'un ordinateur ou d'un réseau.

Équivalent étranger : baseware.

magasin de données

Domaine : Informatique.

Définition : Entrepôt de données spécialisé, destiné à ne contenir que les informations élaborées pour un objectif particulier.

Équivalent étranger : datamart.

morphose, n. f.

Domaine : Informatique.

Définition : Transformation progressive d'une image en une autre par traitement informatique.

Équivalent étranger : morphing.

nommage, n. m.

Domaine : Informatique-Télécommunications.

Définition : Attribution de noms identifiant des éléments d'un réseau ou des utilisateurs.

Note : Dans l'internet, l'attribution d'un nom de domaine à un organisme utilisateur est une opération de nommage ;

exemple : .fr, .com, .gouv.

Voir aussi : système d'adressage par domaines.

Équivalent étranger : naming.

retouche, n. f.

Domaine : Informatique.

Synonyme : correctif, n. m.

Définition : Modification destinée à corriger provisoirement un défaut dans un programme informatique existant, dans l'attente d'une nouvelle version.

Équivalent étranger : patch.